LOUVIGNÉ DE BAIS

Arrêté n° 2023-0042

Objet : Accès vers la rue du Beau Soleil, place de l'Église et parking Beau Soleil barrés

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la demande de la **Mairie de Louvigné-de-Bais** dans le cadre de la manifestation du Marché de Noël;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il y a lieu d'interdire la circulation place Beau Soleil, l'accès vers la rue du Beau Soleil et le parking Beau Soleil du samedi 09 décembre 2023 à partir de 07h00 jusqu'au dimanche 10 décembre 2023 minuit ;

ARRÊTE :

Article 1 : La place Beau Soleil, l'accès vers la rue du Beau Soleil ainsi que le parking Beau Soleil seront barrés simultanément et la circulation interdite à tous les véhicules du samedi 09 décembre 2023 à partir de 07h00 jusqu'au dimanche 10 décembre 2023 minuit ;

Article 2 : La signalisation par des panneaux réglementaires et une déviation (voir annexe n°1) seront mises en place et entretenues par les agents communaux de Louvigné-de-Bais procédant à la manifestation.

Article 3 : M. le Maire de Louvigné de Bais est chargé de l'exécution du présent arrêté. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 20 novembre 2023,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND

MAIRIE de LOUVIGNÉ-DE-BAIS (Ille-et-Vilaine)

Mairie

6 place de la Mairie
35680 Louvigné-de-Bais

02 99 49 00 20
mairie@louvignedebais.fr

www.louvignedebais.fr

LOUVIGNÉ DE BAIS
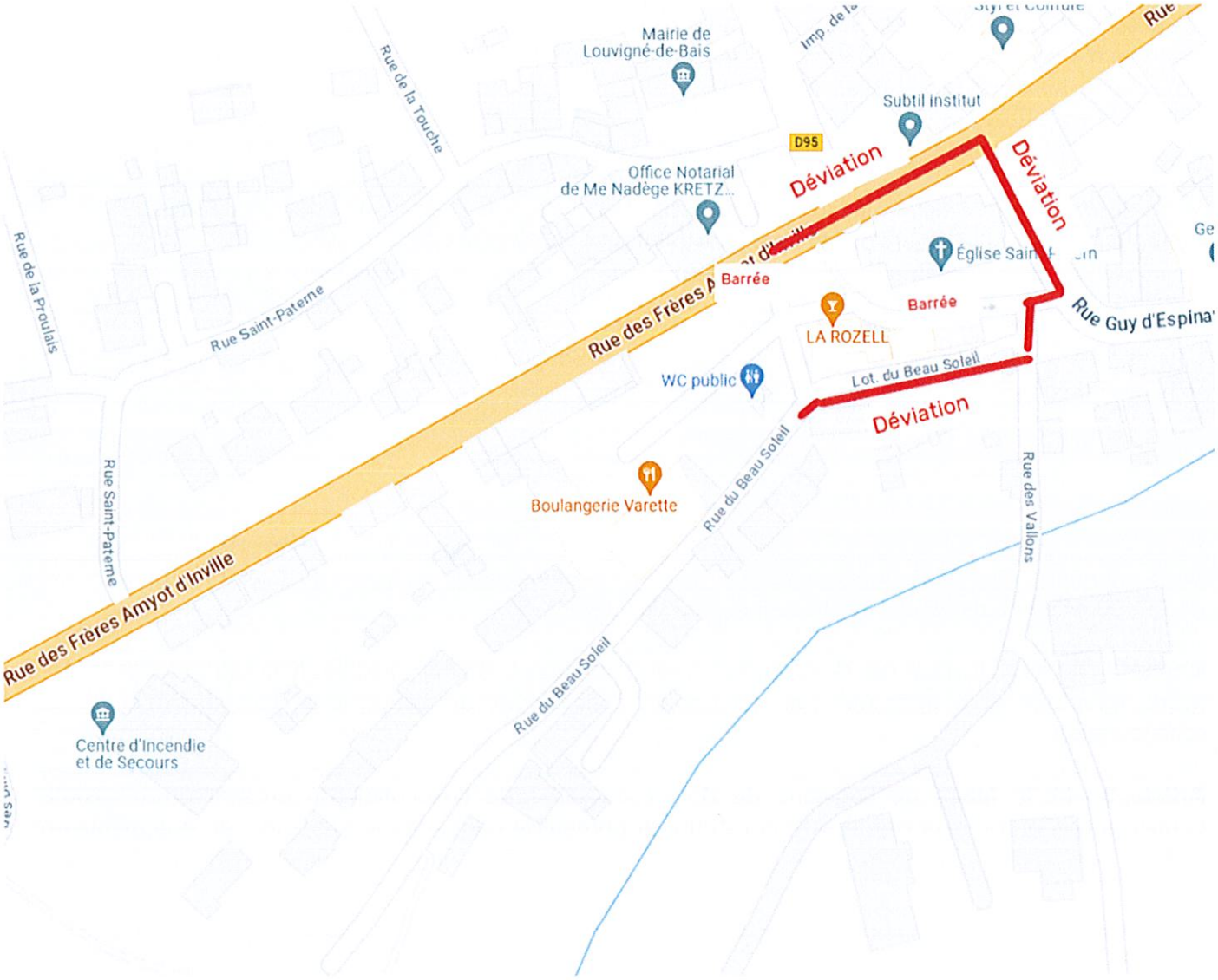
Annexe n°1